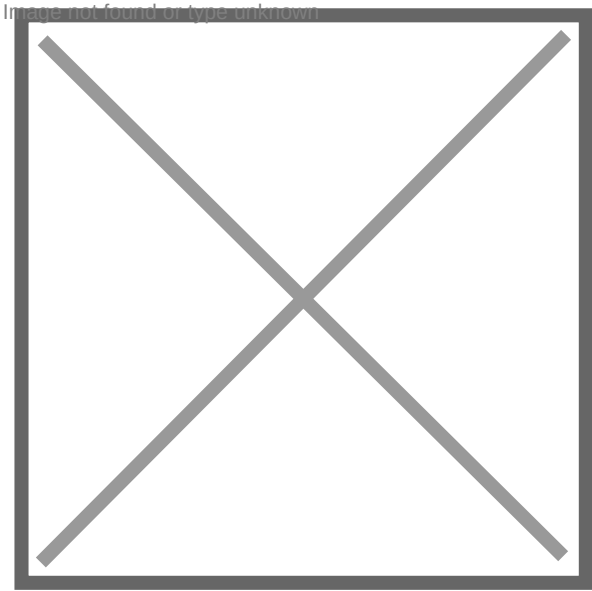




Vente immobilière avec cuisine équipée

Par **fpenet**, le **17/03/2010 à 22:06**

Bonjour, je souhaiterais savoir si, lors d'une vente immobilière, le vendeur est obligé de laisser en place les éléments d'une cuisine entièrement équipée, tels que lave-vaisselle intégré ?
Merci de votre réponse.

Par **fif64**, le **18/03/2010 à 12:02**

Si c'est prévu au compromis ou dans la vente définitive oui, sinon non..rnC'est du mobilier qui n'est pas ancré à la maison (contrairement aux cheminées, chauffages, carrelages, qui eux doivent rester).

Par **fpenet**, le **18/03/2010 à 13:52**

Merci pour votre réponse !